



NATURE OCÉANE
40530 - LANDES

Email : mairie@ville-labenne.fr

Tél. 05 59 45 46 60

Fax 05 59 45 80 00

Site web : www.ville-labenne.fr

SEANCE DU 13 AVRIL 2017

L'an deux mille dix-sept, le 13 Avril à dix-neuf heures, les membres du conseil municipal de Labenne, dûment convoqués se sont réunis en mairie sous la présidence de Jean-Luc DELPUECH, Maire.

Étaient présents : tous les membres à l'exception de BENOIT-DELBAST Jacqueline, BREVET Véronique, ETCHEVERRY Anne, qui ont donné pouvoir à DUCES Cyrille, SARRAUTE Gérard, DEBLONDE Didier.

Absent(s) excusé(s): CURUTCHAGUE Philippe, CHAVES Jonathan

Monsieur le Maire soumet le précédent compte-rendu à l'avis du conseil qui l'approuve à l'unanimité.

Evelyne BOUCLEY est désignée secrétaire de séance.

Monsieur le Maire communique une décision prise en vertu des délégations que lui a confiées le conseil et relative à un marché de travaux pour la réalisation du local périscolaire de l'Ecole Océane. Le montant total du marché est de 192 805.26 euros HT.

Monsieur le Maire demande ensuite aux conseillers l'autorisation de rattacher à l'ordre du jour la délibération n°10/36 sollicitant une demande de subvention au Département pour des travaux de voirie Rue du Marais et Rue de Claron. Le rajout à l'ordre du jour est approuvé à l'unanimité.



2017-04-13-01/27 - SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS (SUITE)

M. Maïs expose que, en complément à la précédente délibération du conseil municipal qui a fixé le montant des subventions aux associations pour l'année 2017, trois autres aides sont proposées au conseil :

- 1000 euros pour le Fronton Labennais
- 600 euros pour le Taekwondo
- 500 euros pour l'épicerie sociale de Labenne

UNANIMITE.

M. Vanier déclare que le comité des fêtes possède 15 000 euros sur un livret A et pourtant ils ont obtenu une subvention de 15 000 euros. Il lui semblait que les aides municipales devaient être versées après un contrôle des comptes des associations. M. Maïs explique que le comité des fêtes comme les autres associations ont fourni tous les documents, qu'il organise plusieurs manifestations, certaines gratuites, pour le compte de la mairie (Carnaval, Œufs de Pâques, Landeus Y Tapas, Bal du 14 juillet, etc...).

L'aide de 15000 euros sert à financer les manifestations, avant saison notamment dans l'attente des recettes d'été.

Marjory Bouille-Vagneur et Jérôme Petitjean rejoignent la séance.

2017-04-13-02/28 - SUBVENTION D'EQUILIBRE A L'OFFICE DE TOURISME

Monsieur le Maire rappelle que la loi NOTRe d'Août 2015 a rendu obligatoire le transfert de la compétence Tourisme vers la Communauté de Communes MACS en 2017.

Or, au bilan de clôture de l'Office de Tourisme de Labenne, il apparaît un déficit de 7 803 euros. La commune étant liée par une convention d'objectifs, elle doit subvenir à l'équilibre des missions de tourisme exercées pour son compte par l'O.T.

Mme Bodart rappelle qu'elle avait déjà signalé en 2015 que cette somme était supposée être versée. Les comptes étaient donc faux, puisque la somme n'était pas versée !

M. Le Maire répond que la commune avait versé une subvention moindre et avait demandé à l'office de tourisme de faire des économies. Elles n'ont pu être faites dans un temps court (avant 2017).

Mme Bodart confirme que les comptes de l'office de tourisme sont donc faux puisque y sont inscrites des sommes au bilan 2015 qui n'ont jamais été versées.

M. le Maire précise que les comptes de l'O.T. sont vérifiés et arrêtés par un expert comptable.

Le Conseil approuve le versement d'une somme de 7 803 euros à l'Office de Tourisme Intercommunal qui est désormais la nouvelle structure ayant la compétence tourisme.

POUR : 21

CONTRE: 4 (Bodart Maïder, Decoux Nathalie, Payen Jean-Claude, Vanier Jean-Marie)

2017-04-13-03/29 - INDEMNITE DE FONCTION DES ELUS LOCAUX (DECRET DU 26.01.2017) – MISE A JOUR LEGISLATIVE

Monsieur le Maire explique qu'un décret de janvier 2017 a modifié le régime de calcul des indemnités de fonction des élus locaux qui ne se réfère plus désormais à l'Indice Brut 1015, mais à « l'I.B (Indice Brut) terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique ».

Monsieur le Maire précise que les taux alloués restent inchangés.

M. Vanier souhaite connaître le montant des indemnités du Maire et des adjoints. M. Le Maire déclare qu'il perçoit mensuellement 1491.03 nets avant impôts et les adjoints 710 euros.

POUR : 21

ABSTENTIONS: 4 (Bodart Maïder, Decoux Nathalie, Payen Jean-Claude, Vanier Jean-Marie)

En dehors de ce sujet précis, M. Payen souhaite que les interventions des conseillers figurent au compte rendu.

M. Le Maire acquiesce. Les interventions seront retranscrites lorsque ce sera demandé.

2017-04-13-04/30 - VOTE DES TAUX D'IMPOSITION DIRECTE

M. Le Maire expose que le BP 2017 a pu être équilibré et financer des travaux d'investissement sans avoir recours à une augmentation du produit des impôts directs.

Les taux 2016 seront donc reconduits à l'identique en 2017, sans augmentation :

- Taxe d'habitation : 11.68
- Taxe foncière sur le Bâti : 16.11
- Taxe sur le Foncier Non Bâti : 49.44

M. Le Maire rappelle en outre que les taux de Labenne sont inférieurs à ceux des communes voisines.

POUR : 21

CONTRE: 4 (Bodart Maïder, Decoux Nathalie, Payen Jean-Claude, Vanier Jean-Marie)

2017-04-13-05/31 - BUDGET PREVISIONNEL 2017 DE LA COMMUNE

M. Maïs, Adjoint aux Finances, présente les grandes lignes du B.P 2017.

En section d'exploitation, il n'y a pas de bouleversement, les grandes lignes étant reconduites, les taux d'imposition étant inchangés.

M. Payen regrette que le document budgétaire ne reprenne pas les crédits consommés et demande qu'à l'avenir les documents budgétaires puissent avoir une colonne « réalisée ». M. le Maire acquiesce.

Par la suite il souhaite avoir les détails de certains comptes (6228, 6238, 6248, ...). M. Le Maire donne le détail des comptes interrogés.

Pour les recettes d'exploitation, M. Le Maire informe que la commune va défendre la possibilité d'obtenir la dotation Bourg Centre dès 2017.

Le total des dépenses de la section d'exploitation est de 7 171 855.85.

Le total de la section d'investissement est de 7 045 927.50.

Le BP est voté par chapitre en exploitation :

La section d'exploitation est adoptée en dépenses comme en recettes par **21 voix pour et 4 abstentions** (Bodart Maïder, Decoux Nathalie, Payen Jean-Claude, Vanier Jean-Marie).

Le BP est voté par opération en investissement :

La section d'investissement est adoptée en dépenses comme en recettes par **21 voix pour et 4 abstentions** (Bodart Maïder, Decoux Nathalie, Payen Jean-Claude, Vanier Jean-Marie).

2017-04-13-06/32 - MAJORATION DE LA TAXE HABITATION POUR LES LOGEMENTS MEUBLES NON AFFECTES A L'HABITATION PRINCIPALE (RESIDENCES SECONDAIRES)

M. Maïs expose la proposition de retenir un taux de majoration des logements meublés non affectés à l'habitation principale au taux de 50%. Ceci concerne essentiellement les résidences secondaires.

POUR : 21

CONTRE: 4 (Bodart Maïder, Decoux Nathalie, Payen Jean-Claude, Vanier Jean-Marie)

2017-04-13-07/33 - FIXATION DU MONTANT DES ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION

M. Le Maire rappelle que dans le cadre des transferts de compétence, il est prévu que les charges jusqu'alors supportées par la commune pour l'exercice de la compétence seront dorénavant prises en charge par la Communauté de Communes. En contrepartie, MACS retiendra le montant de ces charges transférées sur la somme allouée annuellement par MACS au titre de l'attribution de compensation.

Après les transferts de l'Office de Tourisme et des Zones d'Activités, l'attribution de compensation passera de 881 040.15 euros à 759 679.48 euros en année pleine.

Mme Bodart fait remarquer que la retenue pour l'O.T est supérieure à la subvention versée annuellement à l'O.T.

Monsieur Le Maire répond que les charges transférées ne concernent pas que la subvention mais aussi tous les frais annexes (assurance du bâtiment, entretien, fluides, etc...).

M. Maïs rappelle que certaines charges de l'OT étaient dans le budget communal (les heures de ménage notamment) et que l'attribution de compensation est figée et n'évoluera plus.

Mme Bodart souhaite savoir qui paiera les dépassements du prochain budget de l'Office de Tourisme Intercommunal et elle s'inquiète de l'optimisation de la démarche de mutualisation.

M. le Maire confirme que ce ne sera plus une dépense communale dans tous les cas.

POUR : 21

CONTRE: 4 (Bodart Maïder, Decoux Nathalie, Payen Jean-Claude, Vanier Jean-Marie)

2017-04-13-08/34 - CONDITIONS FINANCIERES ET PATRIMONIALES DES BIENS IMMOBILIERS SUITE AU TRANSFERT DE LA COMPETENCE ZAE

Dans le cadre du transfert de compétence des Zones Artisanales (Berhouague, Housquit et Artiguenave) à MACS, le transfert des biens a dû être réglementé. Est aussi évoqué entre autres le sort des terrains à vendre, la Communauté de Communes se substituant à la Commune pour la commercialisation et la vente des lots, avec reversement à la Commune.

POUR : 21

CONTRE: 4 (Bodart Maïder, Decoux Nathalie, Payen Jean-Claude, Vanier Jean-Marie)

2017-04-13-09/35 - DELIBERATION D'APPROBATION DE LA CONVENTION DE GESTION DE L'ENTRETIEN DES ZAE ENTRE MACS ET LA COMMUNE DE LABENNE.

Le conseil municipal approuve la convention établie entre MACS et la Commune qui prévoit une continuité d'entretien des zones avec remboursement à la Commune par MACS.

POUR : 21

CONTRE: 4 (Bodart Maïder, Decoux Nathalie, Payen Jean-Claude, Vanier Jean-Marie)

2017-04-13-10/36 – DEMANDE DE SUBVENTION AU DEPARTEMENT - RUE DU MARAIS ET RUE DE CLARON

Le conseil municipal approuve la demande de subvention au Conseil Départemental au titre de la répartition des amendes de police pour les travaux de voirie Rue du Marais et Rue de Claron.

UNANIMITE.

Questions diverses

M. Vanier souhaite évoquer le positionnement de M. Curutchague qui a déclaré dans Sud-Ouest ne plus faire partie de l'opposition et qui lors du dernier conseil a voté systématiquement en faveur de la majorité. Pour lui, il ne fait plus partie de l'opposition.

M. le Maire rappelle que cette déclaration n'a pas été faite pendant le Conseil Municipal et qu'il ne commentera pas ce qui est écrit dans Sud-Ouest.

Séance levée à 20h30.

A Labenne, le 14 avril 2017
Le Maire,

Jean-Luc DELPUECH

